



Philippe Roudié

Esquisse d'une histoire viticole contemporaine de l'Entre-deux-Mers

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du premier colloque tenu à Branne les 19 et 20 septembre 1987, CLEM-AHB, 1988, pp. 134-155.

➤ **Conditions d'utilisation** : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.

➤ **Citer ce document** : Roudié (Philippe), Esquisse d'une histoire viticole contemporaine de l'Entre-deux-Mers, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 1^{er} colloque tenu à Branne les 19 et 20 septembre 1987, CLEM, AHB, 1988, pp. 134-155.
<http://www.clempatrimoine.com/colloque1.html>

Esquisse d'une histoire viticole contemporaine de l'Entre-Deux-Mers

PHILIPPE ROUDIÉ

Professeur UER Géographie
Université Bordeaux III

Dans la géographie viticole du Bordelais d'aujourd'hui le vaste plateau d'Entre-Deux-Mers pris dans son sens géographique, c'est-à-dire la plate-forme au plan triangulaire limitée par les deux fleuves (« mers ») de Dordogne et Garonne et la frontière d'avec le Lot-et-Garonne, représente 42,5 % des surfaces totales en vigne, avec 42.500 hectares contre seulement 7,6 % pour le Médoc, 20,9 % pour le Blayais, 23,5 % pour le Libournais. Autant dire que c'est la zone la plus lourde du vignoble dont il est même le pivot puisque situé en position centrale entre le Libournais et ses prestigieux vignobles (Saint-Emilion, Pomerol, Fronsac) au nord, les Graves et le Sauternais au sud.

Pourtant malgré ce poids considérable l'Entre-Deux-Mers n'a pas eu la renommée de ses voisins et dans la littérature viticole il ne figure parfois même pas comme région productrice tout au moins dans les ouvrages antérieurs au milieu du XIX^e siècle : Cavoleau l'ignore et Jullien l'évoque en quelques lignes, pour souligner qu'il n'y a guère que des vins blancs sans vertu même si le pays des côtes bordier de la Garonne est davantage respecté pour ses vins rouges et blancs.

Dans les pages qui vont suivre on voudrait seulement fixer quelques jalons chronologiques pour une histoire contemporaine de ces vignobles d'entre Dordogne et Garonne sans qu'il soit évidemment question d'être

exhaustif ; d'ailleurs dans l'état actuel de la connaissance rétrospective beaucoup reste à découvrir et des aspects nouveaux jusque-là ignorés, peuvent apparaître, tant il est vrai que tout — ou presque — reste à révéler dans un pays aussi vaste.

I. L'ENTRE-DEUX-MERS AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE ET « LA PROSPÉRITÉ IMPÉRIALE »

A. Le plateau d'Entre-Deux-Mers vers 1850.

Le paysage de l'Entre-Deux-Mers dans la première moitié du XIX^e siècle présentait tous les caractères d'une polyculture fondée sur la triologie Céréales, Vignes, Herbages¹. Les premières couvraient plus de 35.000 hectares et étaient surtout constituées par le froment largement dominant partout, mais le maïs (voire le seigle, et parfois l'avoine) commençait une lente ascension. Les herbages comptaient pour environ 25.000 hectares partagés — inégalement — entre une majorité de prairies dites naturelles, les prairies artificielles (quelquefois du trèfle) et des pacages, à vrai dire zones inondables des bas-fonds. Quant à la vigne, elle atteignait presque 42.000 hectares qui en faisaient la première culture.

Mais au-delà de ces nombres qui n'ont qu'une valeur indicative, on doit souligner la complexité, voire l'hétérogénéité de la répartition spatiale de ces diverses composantes. Car

l'Entre-Deux-Mers, pas plus au XIX^e siècle qu'aujourd'hui, ne se présentait de façon uniforme. Bien au contraire il se composait de tous les types de terroirs que le Bordelais pouvait, à ce moment là, offrir.

L'essentiel bien sûr était représenté par le plateau d'Entre-Deux-Mers à proprement parler, zone centrale d'altitude relativement élevée (surtout au centre et à l'est où quelques hauteurs dépassent 150 mètres) correspondant schématiquement aux cantons de Créon, Targon, Sauveterre-de-Guyenne, Pellegrue et Monségur : les céréales dominaient là dans le terroir, et les prairies étaient surtout répandues dans les bas-fonds gélifs des vallons profondément creusés en dessous de la dalle du calcaire stampien à astéries. La vigne, presque toujours la seconde culture dans les communes, était partout présente mais surtout sur les hauteurs caillouteuses aux sols naturellement assez bien drainés et trop pierreux pour être très favorables aux céréales. Mais la structure même de l'habitat, complètement dispersée depuis des siècles² ajouté au morcellement extrême voire à l'éparpillement des parcelles, donnait au paysage l'allure d'une mosaïque au dessin apparemment d'autant plus anarchique qu'il se complétait aussi de zones de boisement parfois importantes notamment dans le pays de Benauges.

Au sud, le rebord du plateau sur la vallée de la Garonne était depuis

longtemps désigné du nom de pays de « côte » (de Bordeaux) : c'est là en effet, de tout le Bordelais, que les dénivellations sont les plus importantes, que l'exposition générale au soleil du midi est la meilleure et que la facilité des communications est assurée par la magnifique voie fluviale en contrebas. Le site privilégié pour la viticulture est mis en valeur depuis des siècles, villas romaines, églises romanes, forteresses féodales et belles bâtisses modernes (manoirs, gentil-hommières...) à la tête de moyennes exploitations agricoles se pressant sur les longs versants de calcaires et de molasses.

La bordure septentrionale du plateau d'Entre-Deux-Mers correspondant à la rive gauche de la Dordogne présentait un peu le même visage mais la tradition n'en faisait pas là un vignoble de côte et la vigne y dominait moins qu'au sud. Le canton de Pujols par exemple avait moins de vignobles que de céréales alors que celui de Cadillac en comptait trois fois plus et qu'au pays de Saint-Macaire ces deux cultures couvraient les mêmes surfaces.

Aux deux extrémités du pays l'aspect rural était différent : à l'ouest la pointe de l'Entre-Deux-Mers correspondait au confluent de la Garonne et de la Dordogne, vaste zone de palus formée à la fois de bourrelets fluviaux et d'un grand marais intérieur mal colonisé, celui de Montferrand. La bordure des rivières et singulièrement celle de la Garonne était couverte de vignes, et cela en dehors même de la presqu'île d'Ambès, pointe de l'Entre-Deux-Mers, puisqu'on retrouvait cette viticulture tout le long de la Garonne en zone de palus. A l'est au contraire, tant au pays de Sainte-Foy-la-Grande au nord que dans celui de La Réole au sud,

la polyculture reprenait tous ses droits, l'essentiel du terroir étant consacré aux céréales.

A ces différents terroirs correspondaient des types de culture et de production viticole divers. Le plateau était par excellence le domaine des vignes blanches parmi lesquelles on notait une grande variété de cépages. Les vins n'étaient guère appréciés puisqu'ils étaient parmi les moins cotés de tout le Bordelais³ et une partie d'entre eux, difficilement appréciable d'ailleurs, était destinée à être transformée en eau-de-vie. Mais la plus grande originalité du pays et de son économie provenait du type de culture même de la vigne menée ici en « joalles » (ou joualles), c'est-à-dire en rangs larges, séparées par des plates-bandes mises principalement en céréales ou en fourrages. Aux dires mêmes des contemporains cela était un phénomène assez récent et marquait un véritable progrès...⁴ idée que l'on peut partager si on considère la stricte rentabilité de l'économie rurale (diversifier les productions) et non la qualité des vins.

La viticulture des côtes était tout à fait différente : d'abord il n'y avait guère que des cépages rouges, dominés par le malbec, à l'exception cependant du sud du canton de Cadillac caractérisé au contraire par l'existence des vins blancs face au Sauternais. Dans l'ensemble les ceps étaient plantés serrés (de 8.000 à 9.500 pieds à l'hectare) et les rendements étaient pour l'époque assez forts, de 25 à 32 hectolitres à l'hectare, les prix pratiqués étant d'ailleurs assez divers, ceux des rouges souvent très supérieurs à ceux des blancs.

Les vins de palus enfin étaient assez prisés surtout aux environs de Bordeaux : on distinguait d'ailleurs

plusieurs types de palus, déjà classées, surtout depuis que des débouchés avaient été trouvés en grand pour ces vins qui voyageaient bien par mer, soit aux Isles d'Amérique, soit vers la mer du Nord, ou même tout simplement pour la marine, dans le courant du siècle précédent.

Au total la production viticole de l'Entre-Deux-Mers, côtes et palus comprises, variait de 900.000⁵ à 1.200.000 hectolitres⁶ en année moyenne, à très peu près équilibrée entre vins rouges (de côtes et palus) et blancs (de plateau ou de côtes de Cadillac) ce qui faisait assez nettement plus du tiers du volume des vins récoltés en Gironde. Et ces vins étaient destinés à un éventail large d'utilisations ; indépendamment de ceux qui étaient consommés sur place, ou distillés, de forts volumes prenaient le chemin des chais du négoce bordelais ou des petites villes (Langon, Libourne, voire Sainte-Foy, Cadillac, Branne) toutes situées sur les axes fluviaux qui bordaient le pays.

B. L'évolution dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Cette situation qui n'était sans doute pas nouvelle — à l'exception peut-être, on l'a vu, de l'extension des joualles — allait très sensiblement évoluer dans la seconde moitié du XIX^e siècle en raison de l'alternance de plus en plus rapide des périodes de récession, dues principalement aux maladies, et des phases de prospérité dues pour l'essentiel à des conditions économiques et politiques de conjoncture générale.

La première des grandes crises due aux maladies fut celle de l'oïdium, champignon qui pourrissait les raisins et annihilait les récoltes, apparu de

façon très brutale en 1851 au pays des Graves de Bordeaux. La propagation du mal fut fulgurante et tous les vignobles étaient frappés au point que l'on craignait l'anéantissement du Bordelais entier. Seul le plateau de l'Entre-Deux-Mers parut un moment un peu mieux résister en raison semble-t-il de la présence des cépages enrageat et sémillon, voire d'un cépage américain l'isabelle. Et même si le remède efficace contre la maladie, à savoir le soufre, fut repéré assez vite et répandu partout dès 1856, il n'en resta pas moins que le pays d'Entre-Deux-Mers fut encore confirmé dans sa vocation de vignoble à vin blanc qui n'était pas toujours de qualité, une fois passée la chaude alerte oidière.

Et cette production assez massive de vin fut encouragée par l'amélioration des voies de communication interne au pays. Car la voie ferrée avait complété le réseau fluvial traditionnel notamment par la construction de la voie Bordeaux-La Sauve qui, outre le trafic des pierres, permit l'expédition plus rapide à Bordeaux des vins et eaux-de-vie. Cela correspondait d'ailleurs aussi à une période de prospérité et d'innovations dans les campagnes. Le vieux Comice agricole de Créon créé dès 1835 avait étendu son rayon d'action à trois nouveaux cantons, ceux de Branne, Cadillac et Carbon-Blanc, couvrant plus de 80 communes et se transformant en Comice agricole de Créon et de l'Entre-Deux-Mers. Rapidement d'ailleurs par l'intermédiaire de ces associations qui popularisaient les progrès faits notamment en Médoc, l'Entre-Deux-Mers vit apparaître les innovations agrologiques et vinicoles : la charrue commença ainsi à faire son apparition, remplaçant le travail des

labours à bras dans certains crus, alors qu'ailleurs on se mit à prendre en compte la fumure des vignes par l'apport d'engrais naturels (guano du Pérou, phosphates et potasse...) ; ces améliorations s'accompagnèrent de plus en plus de l'adoption du fil de fer tendu entre les piquets de vignes pour palisser la plante, technique qui se répandit assez vite dans le proche Entre-Deux-Mers et au pays des côtes ainsi que dans les environs de Sainte-Foy-la-Grande. Plus même, car par endroits on se préoccupa du drainage des sols à vignes au point qu'une entreprise de Saint-Ferre (canton de Pellegrue) spécialisée dans la fabrication de tuiles et de poteries se mit à produire aussi des drains qu'il vendit dans tout le pays⁷. Quant aux modes de taille ils furent affinés et un viticulteur de La Réole A. Cazenave, propriétaire du domaine de Frimont, se fit l'ardent propagandiste d'un

nouveau système qui fit l'objet d'une publication célèbre en son temps⁸.

Il ne faut cependant pas trop se leurrer sur les modernisations de l'époque. L'Entre-Deux-Mers n'en fut que rarement le moteur et il se borna le plus souvent à appliquer des méthodes qui avaient été inventées ailleurs et déjà expérimentées avec plus ou moins de succès. Et ces progrès pénétraient fort inégalement dans le vignoble, plus rapidement acceptés dans les domaines capables de les assumer financièrement que chez les petits polyculteurs toujours un peu à court d'argent, voire dans les régions à vin rouge de l'Entre-Deux-Mers occidental ou des côtes plus proches de Bordeaux. Par contre l'intérieur du pays, un peu en dehors des grands axes, fut plus lentement pénétré par ces innovations.

Ces progrès eurent pour conséquence d'augmenter les surfaces en



vignes et partant de là les productions vinicoles. Selon les analyses de Féret⁹ le vignoble de l'Entre-Deux-Mers aurait dépassé les 70.000 hectares vers 1870 marquant ainsi un spectaculaire essor depuis deux décennies : il est vrai cependant que ces surfaces consistaient en joualles et qu'elles ne sont pas tout à fait comparables aux vignes pleines du milieu du siècle. Néanmoins les chiffres de production attestent de cette croissance spectaculaire puisque le même auteur l'évalue à près de 1,5 million d'hectolitres (dont 57 % en vins rouges) soit une augmentation moyenne d'au moins 20 %, due uniquement semble-t-il au progrès des vins rouges tant sur les terroirs de côte bordiers qu'à l'intérieur du pays¹⁰.

La production prenait de plus en plus le chemin des chais du négoce mais sa destination évoluait cependant ; en ce qui concerne les vins blancs ils étaient de plus en plus « employés pour les opérations » c'est-à-dire pour des coupages avec des vins blancs destinés à la distillation sans que celle-ci disparut pour autant implicitement. La vocation des vins blancs se diversifiait ainsi : on vit même, à l'imitation du pays sauternais où l'on faisait de l'or avec les grands vins liquoreux, certaines régions de l'Entre-Deux-Mers retrouver leur ancienne vocation de productrices de vins moelleux ou doux. Ce fut évidemment le cas à Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont mais aussi dans les cantons de Cadillac et de Sainte-Foy-la-Grande et même, de-ci de-là, en plein Entre-Deux-Mers comme aux environs de Targon¹¹ en particulier grâce au cépage sémillon qui avait — relativement — échappé à la crise de l'oidium.

II. DU PHYLLOXERA A LA SECONDE GUERRE MONDIALE

A. La crise phylloxérique.

C'est un vignoble en progrès et en — relative — prospérité que le phylloxéra allait envahir. Car c'est au demeurant dans le proche Entre-Deux-Mers qu'il fit sa première apparition puisqu'il fut « officiellement » reconnu le 11 juin 1869 dans une propriété de Floirac. Débarqué sans doute des Etats-Unis quelques années auparavant avec des cépages américains qu'un collectionneur viticulteur avait fait venir d'outre-Atlantique, l'insecte allait avancer rapidement sur les coteaux de rive droite de la Garonne prenant la dorsale nord de l'Entre-Deux-Mers comme axe de propagation principale, infestant rapidement et gravement les cantons de Créon, Branne, Pujols et Sainte-Foy-la-Grande à partir de 1873, avant d'envahir la quasi totalité du plateau en 1876. Véhiculé par les vents d'ouest, proliférant sur les terrains calcaires qu'il affectionnait particulièrement, le phylloxéra ravageait toutes les vignes sur son passage au point que beaucoup d'agriculteurs arrachaient leurs ceps. Mais la lutte s'organisait pourtant notamment par l'intermédiaire d'associations ou de syndicats parfois nouvellement créés. En 1886 il y avait ainsi une quinzaine de syndicats anti-phylloxériques constitués en Entre-Deux-Mers (surtout dans le canton de Carbon-Blanc et à Vayres) qui faisaient des expériences de tous ordres tentées aussi dans les fermes-écoles de Palot à Tresses et de Machorre à La Réole. Ici comme ailleurs on fit tous les essais possibles de traitement. Alors que dans les palus et notamment celle du Bec d'Ambès, on pratiquait en grand la submersion

hivernale des vignes¹², dans l'est de l'Entre-Deux-Mers on fit de nombreux traitements au sulfure de carbone et au sulfo-carbonate de potassium, ce dernier n'étant pas d'ailleurs le plus souvent couronné de succès. En fait on sait que la survie du vignoble fut trouvée avec le changement d'encépagement, par le greffage des pieds français sur les pieds américains¹³, encore que, de-ci de-là dans le centre de l'Entre-Deux-Mers, on eut recours aux cépages américains producteurs directs. Mais un problème inattendu surgit avec la difficile adaptation des porte-greffes américains aux sols calcaires du Bordelais, c'est-à-dire en particulier de ceux de l'Entre-Deux-Mers. Le Comice viticole du canton de Cadillac animé par G. Cazeaux-Cazalet s'illustra dans la recherche de la solution à ce problème qui fut rendue possible par l'adoption des variétés Solonis et York et l'usage que l'on systématisa de défoncer le sol assez profondément au moment de

COMICE AGRICOLE ET VITICOLE DU CANTON DE CADILLAC
(GIRONDE)

LA RECONSTITUTION

DES VIGNOBLES

DANS LE

CANTON DE CADILLAC

RAPPORTS

Adressés à MM. les Membres du Jury des Classes 36, 38 et 60
de l'Exposition universelle de 1900

SUR LES TRAVAUX DU COMICE DE 1888 A 1900

Avec une carte et deux gravures, d'après les photographies de M. U. VANDERKAM.



BORDEAUX
IMPRIMERIE G. GOUNOUILLHOU
11, RUE GUINARD, 11
1900



Pied de malbec, taille de Cadillac.



Leçon de greffage, école professionnelle d'agriculture.



Grefte d'août, école professionnelle d'agriculture.



Taille de la vigne, école professionnelle d'agriculture.

planter les jeunes cèpes. Précocement attaqués les vignobles de l'Entre-Deux-Mers furent ainsi assez souvent les premiers à se reconstituer en particulier dans les côtes : à la veille du premier conflit mondial on pouvait même considérer que les deux tiers des surfaces en vignes avaient ainsi été renouvelés.

Il n'en reste pas moins que le phylloxéra avait laissé de terribles cicatrices. Et d'abord sur le plan

démographique : de 1876 à 1892 l'immense majorité des communes connut un déclin de population tel qu'elles n'en avaient encore jamais subi et que la reprise de la fin du siècle n'arrivera pas à combler complètement.

Encore plus importantes, car plus durables, furent les conséquences sur le paysage rural et l'économie agraire. L'Entre-Deux-Mers au total perdit beaucoup de ses vignes : en 1892 il

n'y en avait plus que 42.000 hectares contre plus de 70.000 vingt ans auparavant. Les zones les plus frappées avaient été les hauts calcaires qu'on sut mal protéger. Aussi certains propriétaires arrachèrent définitivement la vigne et plantèrent des pins maritimes : c'était l'époque où l'arbre d'or qui avait colonisé la lande girondine depuis 1857 donnait espoir et prospérité avec la gomme. De là est née la fréquence des bosquets résineux

sur les dorsales calcaires du pays d'Entre-Deux-Mers bigarrant un peu plus la géographie forestière.

Les palus par contre, zones humides et parfois inondables, étaient au contraire très recherchées par la viticulture. A cet égard la pointe de l'Entre-Deux-Mers eut son heure de gloire avec la submersion pratiquée par les grands domaines bordiers de la Garonne, voire de la Dordogne, dans les communes d'Ambès, Saint-Louis de Montferland, Saint-Vincent de Paul voire Ambarès ; mais la submersion ne pouvait durer indéfiniment à cause du coût important des travaux d'entretien et peu à peu cette pratique disparut devant le greffage.

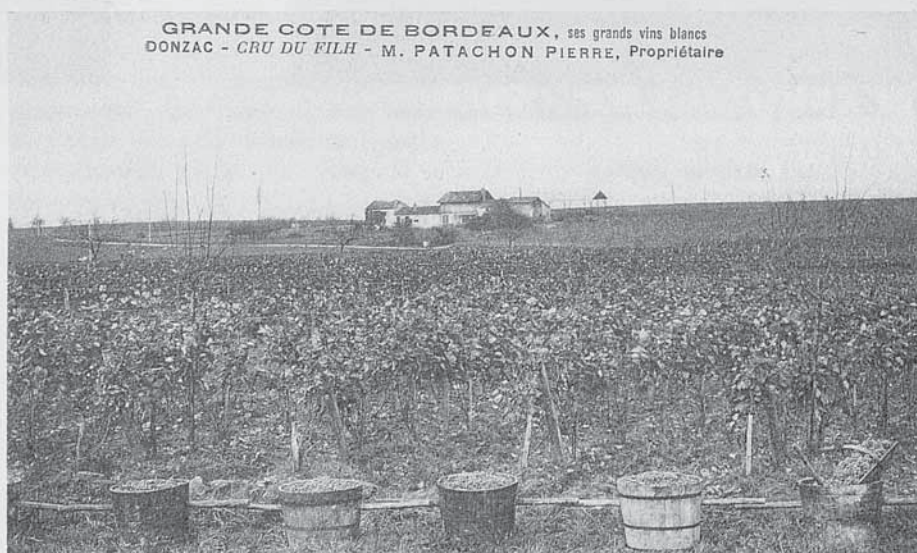
B. La première délimitation des appellations.

Presque totalement rénové au début du siècle, le vignoble girondin allait redevenir gros producteur et les prix des vins allaient s'effondrer. Plus grave était que le même phénomène s'était aussi produit en Languedoc pour les vins de table. Et pour lutter contre la baisse des cours partout, on paraît les vins d'étiquettes flatteuses, dont des noms du Bordelais. En un mot la surproduction était génératrice de fraude et les vignerons de qualité de France décidèrent de se défendre contre les usurpations. On posa ainsi le principe que la Champagne, la Bourgogne, le Cognac et le Bordelais allaient se doter de zones d'appellation d'origine. On ne s'attardera pas ici sur le fait que le Bordelais en lui-même ne fut pas facile à délimiter, mais qu'on finit par assimiler l'appellation « Bordeaux » au seul département de la Gironde à l'exception de la zone forestière landaise.

La délimitation des appellations internes au Bordelais fut chose difficile. Il apparut en effet dès l'origine du projet de découpage en 1907 que les Côtes de Bordeaux allaient être dissociées de l'Entre-Deux-Mers d'où des protestations de communes (Bonnetan, Camarsac, Salleboeuf, Carbon-Blanc) ou même de propriétaires qui se voyaient exclus des Premières Côtes. En fait le système adopté à partir de 1919 reconnaissait l'appellation d'origine à qui pouvait se prévaloir des « usages locaux, loyaux et constants ». Aussi certains viticulteurs prirent-ils l'habitude de parer leur vin de noms parfois fantaisistes où l'on voyait se cotoyer les termes « Bordeaux », « Entre-Deux-Mers », ou « Côtes » avec ceux des communes et des lieux-dits. Et quand il y avait des contestations par d'autres propriétaires on débouchait sur des procès — interminables — à cause des possibilités d'appel voire même recours en Cassation. Il en était en fait découlé une situation anarchique dont on ne sortit que par l'adoption de la

nouvelle législation au niveau national sur les appellations d'origine contrôlée, chaque appellation faisant l'objet d'un décret. La personnalité de Joseph Capus, sénateur de la Gironde, avait fini par imposer un système beaucoup plus strict qui aboutit à un découpage géographique du département.

Pour l'Entre-Deux-Mers la délimitation consacrée en août 1937 s'inspira des travaux qui avaient été ébauchés au début du siècle en dissociant les « Premières Côtes de Bor-



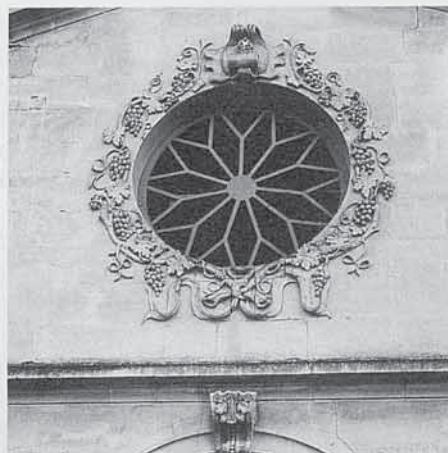
deaux » de l'« Entre-Deux-Mers », et même en créant les « Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire », les « Graves de Vayres » et les « Bordeaux-Sainte-Foy » à la périphérie du plateau. De même le type de vin produit était dorénavant bien spécifié et les vins de l'« Entre-Deux-Mers » furent alors définis comme des vins blancs secs, ce qu'ils allaient rester jusqu'à nos jours.

C. Un spectaculaire essor des surfaces viticoles.

Un second phénomène essentiel allait marquer l'Entre-Deux-Mers d'après la première guerre mondiale. Car pour aussi imparfait que s'avérait le système des appellations d'origine depuis 1911 et 1919, il avait fixé — définitivement — la limite de la zone des vins dits de Bordeaux à celle du département de la Gironde ; tous les vignobles extérieurs (ceux du Bergeracois de la Dordogne et du Marmandais du Lot-et-Garonne entre autres), dits autrefois du « Haut-Pays », étaient ainsi exclus de la possibilité de produire des vins de Bordeaux, fussent-ils mélangés à des vins de Gironde dans les chais du négoce des Chartrons à Bordeaux ou de tout autre commerçant. Or ce négoce pratiquait ces coupages depuis des temps immémoriaux, l'indication traditionnelle « Vin de Bordeaux » signifiant vin commercialisé par Bordeaux : la nouvelle définition de l'appellation (Bordeaux = Gironde) privait ainsi le négoce de ses approvisionnements — importants — hors du Bordelais. En conséquence ce dernier suscita — indirectement — la plantation de nouvelles vignes en Bordelais. Et c'est précisément l'Entre-Deux-Mers,

ravagé par le phylloxéra et loin d'être entièrement colonisé par la vigne, qui représentait en Bordelais la zone d'extension viticole la plus commode : beaucoup de place, des terres (surtout calcaires) à reconquérir, et des possibilités de production de vins à la fois rouges et blancs. De là le caractère assez vite trouvé en Entre-Deux-Mers de véritable vignoble de masse, prenant souvent des aspects de monoculture que le pays n'avait jamais connus, céréales, bois et pâturages reculant au profit des nouveaux vignobles.

Grâce aux déclarations de récolte on peut mesurer et localiser cette croissance du vignoble de l'Entre-Deux-Mers pendant le premier quart du ^{xx}e siècle : certes le plateau proche de Bordeaux, dans le canton de Carbon-Blanc et le sud de celui de Créon perd plus de 3.800 hectares suite à l'abandon de la submersion dans les palus, à l'industrialisation et l'urbanisation de la rive droite de la Garonne en aval de Bordeaux. Mais cette perte est très largement compensée par un gain de plus de 13.000 hectares à l'intérieur même de l'Entre-



Fronton
d'un chai
à Branne





ÉTABLISSEMENTS SAIGNES
LIGNAN (Gironde) - Téléph. 7

PULVÉRISATEURS et SOUFFREUSES
à TRACTION

Photo M. D.



ÉTABLISSEMENTS SAIGNES - LIGNAN (Gironde) - Téléphone 7
PULVÉRISATEURS et SOUFFREUSES à TRACTION - Ateliers de montage

Phototypie Marcel Delany, Bordeaux

102 - M



Phototypie Marcel Delany, Bordeaux

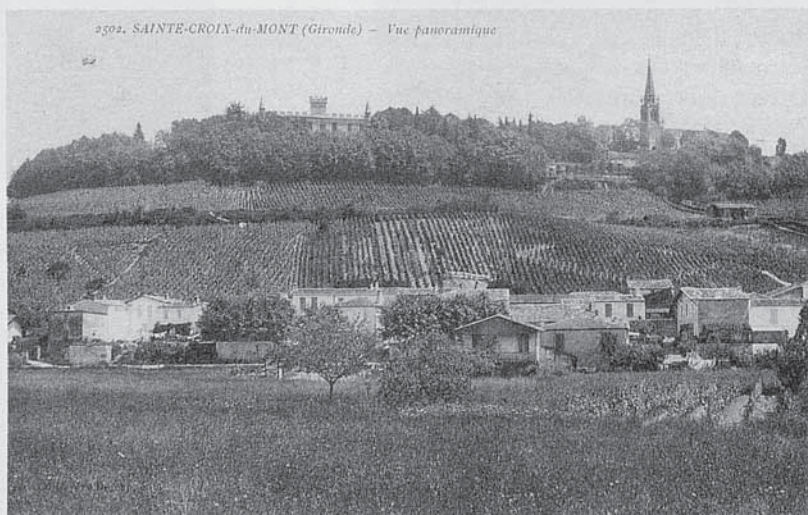
ÉTABLISSEMENTS SAIGNES - LIGNAN (Gironde) - Téléphone 7
PULVÉRISATEURS et SOUFFREUSES à TRACTION - Le Plombage. M. D.

101 - M



CHATEAU SENAILHAC - E. MARGNAT, Propriétaire
Le Vignoble (côté Ouest)

Cliché Panajou.



2502. SAINTE-CROIX-du-MONT (Gironde) - Vue panoramique

Deux-Mers, en particulier en pays de Benauges ; le canton de Targon voit en vingt-cinq ans son vignoble augmenter de plus de 200 %, et ceux de Saint-Macaire, de Sauveterre-de-Guyenne et Pellegrue de 60 à 85 %, taux d'expansion qu'aucune autre région de Gironde n'atteint à ce même moment.

D. L'équipement de l'Entre-Deux-Mers en caves coopératives.

Pourtant la fin de l'Entre-deux-guerres allait s'avérer une période charnière pour l'Entre-Deux-Mers dans la mesure où la crise économique mondiale, dite de 1929, manifesta ses effets en Gironde rurale à partir de 1932 : baisse des cours des vins, effondrement du prix de la terre, amenuisement des exportations frappèrent davantage dans les zones de grands crus de vins rouges (Médoc, Graves, Libournais) que dans des vignobles à vins moins cotés ou à vins blancs comme l'Entre-Deux-Mers. Il n'en reste pas moins que dans une zone où le vin représentait l'essentiel des rentrées d'argent frais pour de petits et nombreux producteurs, la crise était grave.

Dans l'Entre-Deux-Mers la solution adoptée fut l'augmentation de la production des vins blancs et surtout l'édification d'un puissant système coopératif arrivé ici un quart de siècle après celui du Languedoc. Avant même l'instauration du système des appellations contrôlées on vit ainsi se fonder les caves de Saint-Macaire et d'Espiet en 1932, de Rauzan et Gironde en 1933, suivies d'une vague fournie en 1935 (Créon, Blasimon, Ruch, Flaujagues, Gensac, Les Lèves, Mesterrieux), 1936 (Génissac, Monsegur, Romagne, Sainte-Radegonde, Sauveterre-de-Guyenne), 1937 (Néri-

gean, Landerrouat). Compte tenu du très petit nombre de disparitions et de créations de caves par la suite on peut considérer que l'infrastructure était acquise dès avant la guerre mondiale : une quinzaine de coopératives groupant près de 1.700 viticulteurs avec une capacité de cuverie de 360.000 hectolitres montrait en 1939-40 une voie à suivre. Et au demeurant la production coopérative allait s'avérer tout à fait essentielle au centre et au nord de l'Entre-Deux-Mers sur la rive gauche de la Dordogne et au pays de Sainte-Foy, ce qui fit et reste encore l'originalité de ce coin de vignoble girondin, alors qu'au contraire le proche Entre-Deux-Mers et les Premières Côtes de Bordeaux se montrèrent réticents voire réfractaires devant les groupements coopératifs.

Et les coopératives réussirent d'au-

tant plus qu'elles vinifiaient surtout des vins blancs, 172.000 hectolitres en 1940 contre seulement 24.500 de vins rouges qui avaient été particulièrement frappés par la crise. A cet égard l'Entre-Deux-Mers apparaissait comme une région un peu moins défavorisée que d'autres puisqu'elle s'identifiait à une appellation de vins blancs dont la production évoluait aux alentours de 200.000 hectolitres (237 en 1938, 365 en 1939, 253 en 1940, 254 en 1941), ce qui en faisait la première appellation de Gironde devant même les « Bordeaux ».

La seconde guerre allait évidemment aussi influencer le vignoble. Outre le fait que le Bordelais perdit ses marchés étrangers, il dut aussi subir la dure loi de l'occupant. Et l'Entre-Deux-Mers eut en Gironde le triste privilège d'être la seule zone

Cave coopérative d'Espiet.





Vendanges à Génissac (Pté. Durand).

viticole partagée par la ligne de démarcation qui vit bien des drames, surtout dans la région de Sauveterre.

Et une décennie après la Libération le pays eut à subir un fléau climatique tel qu'il n'en avait sans doute pas connu depuis plus de deux siècles. Certes les vallées et zones basses subirent plus de dégâts par le gel de la fin février 1956 que le sommet des plateaux : il n'empêche que l'Entre-Deux-Mers perdit près du tiers de son potentiel global aggravé encore par les attaques de l'urbanisation dans le secteur de rive droite de Garonne proche de Bordeaux. Qui plus est la vogue des vins blancs qui avait fait les beaux jours de l'appellation, fit place assez rapidement à un véritable marasme de ce type de production de plus en plus délaissé des consom-

mateurs, ce qui se traduisit par une baisse des cours des blancs secs.

III. LE RENOUVEAU DE L'ENTRE-DEUX-MERS.

A. Une région pionnière pour les expériences techniques.

En fait les gelées de 1956 et leurs conséquences sont un peu le symbole d'une période de profondes mutations des campagnes girondines auxquelles l'Entre-Deux-Mers n'allait pas échapper. Cet aspect de la modernisation commença par *l'apparition d'une motorisation massive* dans le vignoble grâce au tracteur. Alors qu'en 1955 le plateau ne comptait que trois mille tracteurs pour 15.400 exploitations, quinze ans après il en avait plus de 8.200 pour 10.000 et en 1980 plus de 9.300 pour 7.600. C'est assez dire

qu'on entra brutalement dans l'ère du tracteur agricole et vigneron vers 1960, l'Entre-Deux-Mers s'étant distingué d'ailleurs en cette affaire par une relative précocité de l'équipement : en 1955 ce pays détenait 44 % du parc girondin, ce taux ne cessant de diminuer lentement pour atteindre 35 % en 1980, ce qui prouve une acquisition plus tardive dans les autres régions du Bordelais.

Une seconde innovation fut inaugurée par l'Entre-Deux-Mers avec *l'introduction quasi-systématique de la main-d'œuvre espagnole* pour les vendanges entre 1960 et 1980. Les propriétaires viticulteurs commençant à manquer de main-d'œuvre, c'est presque par hasard que se tissèrent des liens entre des villages girondins (et charentais) et des bourgs d'Andalousie, grâce à la présence en Bordelais d'Espagnols immigrés de longue date mais qui n'avaient pas perdu le contact avec le pays d'origine. Ces premiers vendangeurs donnant toute satisfaction, leur effectif s'enfla d'année en année pour atteindre près de 3.300 en 1975, soit nettement plus du tiers de tous ceux qui allaient en Gironde au moment de la récolte. Ces Espagnols venaient en famille de villages montagnards d'Andalousie, principalement des provinces de Grenade, Cordoue et Jaen. Bien soudés entre eux par les liens familiaux et villageois, ces vendangeurs restaient en général trois semaines en Bordelais, prolongeant parfois leur séjour par la cueillette de fruits en Agenais ou même une deuxième campagne de vendanges dans des vignobles français plus septentrionaux.

Cette vague espagnole n'allait pourtant durer qu'à peine deux décennies, surtout en Entre-Deux-Mers qui, pour

avoir été la première région à l'adopter, fut aussi la première à l'abandonner face aux progrès de la *mécanisation des vendanges*. C'est en 1968 et à Saint-Sulpice de Pommiers près de Sauveterre-de-Guyenne qu'eut lieu la première démonstration girondine par un appareil souffleur, suivie en 1970 par une seconde au château de Toutigeac à Targon, mais d'un type différent, celui du secouage. L'expérience fut là plus concluante et c'est dans ce secteur d'Entre-Deux-Mers central et septentrional que l'on vit se développer — timidement d'abord — l'adoption de la machine. Rapidement, la concurrence aidant, on vit deux firmes se disputer le marché, Vectur-France (siégeant à Langon) et Braud (d'Angers). Tout était question de rentabilité : il apparut vite que la machine revenait moins cher que les immigrés et était d'une plus grande souplesse d'adaptation, à ceci près que pour les vignes blanches il fallait résoudre un petit problème d'oxydation des raisins blancs en attendant le moins de temps possible pour mener la vendange au cuvier. Et d'autre part la machine restant un appareil de prix élevé à l'achat, tous ne pouvaient pas en acquérir. Ces deux difficultés furent vite contournées, la première en raison du pourcentage sans cesse en baisse des récoltes blanches par rapport aux rouges suite à l'avilissement des prix des vins blancs, la seconde par la généralisation des machines prêtées par des voisins ou appartenant à des entreprises. Aujourd'hui l'immense majorité des domaines est ainsi travaillée à la machine, l'Entre-Deux-Mers étant à cet égard la région du Bordelais la plus précocement et la mieux équipée.

C'est vers 1960 qu'apparut dans la région de Cadillac, souvent région

pilote pour le lancement des expériences, une méthode nouvelle de culture de la vigne dite *vignes hautes (et larges)*. Cette technique partait de la préoccupation de diminuer le temps de travail donc les frais de main-d'œuvre grâce à la mécanisation. C'est le C.E.T.A. (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) de Cadillac, créé en 1952, qui se fit le promoteur de ces recherches. Les premières tentatives de vignes larges faites par Jean Perromat à Cérons, furent confirmées par la réussite de celles entreprises à l'autre bout de l'Europe chez Lenz Moser (à Krems-sur-Danube près de Vienne). Le CETA traduisit et popularisa l'ouvrage du viticulteur autrichien en 1960 après lui avoir même rendu visite. Dès 1958 la moitié du vignoble en CETA, soit 300 hectares, était en vignes hautes. Bien entendu tout cela déclencha au pays des Côtes un grand émoi car les membres du CETA étaient souvent considérés comme des « progressistes » alors que leurs détracteurs craignaient un amoindrissement de la qualité des vins. Pourtant l'expérience déferla comme une traînée de poudre au pays des Premières Côtes de Bordeaux et dans l'Entre-Deux-Mers central, les principaux avantages du nouveau système apparaissant comme déterminants dans un vignoble en crise.

En fait, en une décennie, on revint assez vite de ce mode de culture trop nouveau pour la région et sans doute trop brutalement implanté. Les rendements par ceps avaient évidemment doublé ! De plus le système avait souvent été vicié au départ dans la mesure où beaucoup de ces vignobles n'étaient pas nouvellement plantés selon le système haut et large mais selon les anciennes techniques et trans-

formées sur place : on avait simplement supprimé un rang sur deux, élevé la plante et changé le mode de taille ; d'où d'inévitables échecs ou demi-succès assez peu probants, sauf sans doute pour la production de vin de consommation courante blanc, ce qui discrédita dans une certaine mesure le nouveau système. Celui-ci reflua donc au point de disparaître presque complètement non sans laisser de traces. Celles-ci, plus marquées dans l'esprit des viticulteurs que dans le paysage rural, avaient une fois de plus montré que le pays de Cadillac était en Gironde l'un des foyers les plus actifs de la recherche appliquée en viticulture, même si les essais n'étaient pas toujours suivis de succès durables.

B. Les modifications foncières et l'augmentation et la diversification de la production.

C'est encore aux limites des appellations des « Premières Côtes » et d'« Entre-Deux-Mers » que l'on vit pour la première fois débiter un *remembrement particulièrement spectaculaire* pour un pays de vignoble. Démarré vers 1960 dans la commune de Gornac avec la personnalité de P. Perromat, le futur président de l'INAO, imité un peu partout en Bordelais par des communes isolées (dont en Entre-Deux-Mers Pompignac et Eynesse) ce premier essai se termina en 1965. L'administration encouragea alors l'extension à de nombreuses communes dans le secteur de Rauzan et de Blasimon. Le rôle des structures coopératives, en particulier celui de Pierre Martin, président de la cave de Rauzan et éminente personnalité du monde des coopératives,

l'appui de Gérard César, président local des Jeunes Agriculteurs (qui allait aussi connaître un destin national) fut aussi déterminant : en fait, dans un secteur où l'essentiel de la production venait des coopératives, c'est-à-dire où les apports des viticulteurs étaient mêlés, il était moins difficile de convaincre les propriétaires d'échanger leurs parcelles dans la mesure où ils ne livraient pas des vins personnalisés et où la valeur des terres échangées était bien étudiée. Par la suite on s'attaqua au secteur de Monségur, puis plus tard à celui de Pellegrue. Au total c'était 44 communes, pour un bloc de plus de 40.000 hectares qui avait été remembrés, donnant ainsi un exemple unique en France pour un vignoble de cette taille.

Et ces modifications s'accompagnaient aussi de celles qui avaient été entreprises par la SAFER notamment dans les communes de Cessac et Courpiac puis de Taillecavat et Cours-de-Monségur.

Trop longtemps vignoble anonyme que seule l'obtention des appellations « Premières Côtes » au sud, ou « Entre-Deux-Mers » au centre (pour les seuls vins blancs), la grande zone viticole d'entre Dordogne et Garonne s'était, on l'a vu, lancée fortement dans l'équipement en caves coopératives qu'elle développa encore de la fin de la guerre mondiale aux années 1960. Aujourd'hui ce secteur comporte encore plus de 2.400 producteurs représentant plus du tiers du nombre total des agriculteurs et la moitié de l'effectif des viticulteurs. Ces caves qui ont le mérite de vinifier les apports de nombreux petits viticulteurs et qui avaient déjà commencé à se fédérer dès avant la guerre

en une « Union des Caves Coopératives de l'Entre-Deux-Mers », la première du genre en Gironde, se structurèrent en 1970 en une « Union Entre-Deux-Mers » de 18 caves intégrée dans le système de « l'Union Centrale » et de la « SOVICOP ».

Mais à côté, les producteurs individuels entamaient eux aussi une course à la qualité qui allait se matérialiser en particulier par *l'instauration d'une dégustation d'agrégage obligatoire* pour l'obtention de l'appellation « Entre-Deux-Mers » dès 1953 ; cette préoccupation de qualité qui fit passer le volume des vins blancs de cette appellation de 600.000 hectolitres à 60.000 en cinq ans, fut d'ailleurs reprise peu à peu pour d'autres vins du Bordelais, puis pour tous les vins d'appellation française, preuve qu'une fois de plus l'Entre-Deux-Mers avait fait œuvre de pionnier. Mais la manifestation la plus éclatante de cette volonté de qualité fut, ici aussi, la multiplication de l'emploi du terme de « château » signe de la personnalisation de la production dans les domaines ; or sans que l'on refasse ici l'historique du terme même, on peut souligner qu'il n'avait guère été utilisé, et seulement depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle en Médoc et en Graves-Sauternais puis plus tard en Libournais. Or en 1949 il n'y avait pas même 240 mentions de châteaux en Entre-Deux-Mers, dont plus du dixième pour la seule presque île de la palus d'Ambès. Si le pays des Premières Côtes en recélait beaucoup, l'intérieur du plateau n'en avait pratiquement pas. Une petite quarantaine d'années après, les choses avaient beaucoup évolué puisque pour la seule zone d'appellation « Entre-Deux-Mers » il y avait 300 châteaux (non compris une trentaine en Graves

de Vayres, autant en Bordeaux-Saint-Macaire et une soixantaine en Sainte-Foy-Bordeaux ainsi qu'à Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont, alors que les Premières Côtes et Cadillac n'en ont pas encore atteint 200 ! C'est dire que le plateau a en quelque sorte rattrapé son retard, un petit nombre de communes demeurant maintenant sans « château » viticole. Si un certain nombre de ces châteaux voient leur vendange vinifiée par des coopératives, on ne saurait non plus passer sous silence que beaucoup de propriétaires produisent et vendent leur vin sous des noms de « domaine » ou de « cru » ce qui dénote un souci de personnalisation de la production.

Cette dernière, compte tenu de l'amélioration des rendements qui, ici comme dans tout le vignoble girondin, n'ont jamais été aussi élevés, devient dans une certaine mesure massive. Mais elle a tendance à se diversifier, en fonction du découpage du plateau en zones d'appellations différentes.

Le fait fondamental vient d'abord de *l'augmentation des récoltes* dans tous les secteurs. Pour l'appellation « Entre-Deux-Mers » par exemple, après le coup d'arrêt de 1953 dû à un contrôle sévère qui ramena les vendanges à 60.000 hectolitres, la production se stabilisa jusque vers 1977 pour remonter de façon spectaculaire jusqu'à près de 200.000 en 1986, y compris la récolte de Haut-Benauges ; résultat très encourageant compte tenu du fait qu'il était plus rentable pour cette zone d'appellation régionale blanche (« A.O.C. Entre-Deux-Mers ») de faire des rouges, mais seulement des appellations de base, « Bordeaux » ou « Bordeaux-supérieur » rouges.

C'est aussi que les vins du plateau d'Entre-Deux-Mers trouvent de plus en plus d'amateurs y compris à l'étranger. De façon régulière depuis 1979, le volume des vins blancs « d'Entre-Deux-Mers » exporté dépasse celui destiné à la consommation intérieure car ces vins secs sont maintenant très prisés en Amérique du Nord (et fait original plus au Canada qu'aux Etats-Unis) ainsi qu'au Bénélux, en Grande-Bretagne et au Danemark dont les achats progressent lentement d'année en année. Et il en va de même pour les Premières Côtes de Bordeaux et les Cadillac blancs dont les deux-tiers de la production vont aux exportations, alors même que le marché extérieur des autres blancs (« Graves de Vayres », « Bordeaux-Sainte-Foy » et « Côtes de Bordeaux Saint-Macaire ») est aussi important que les débouchés nationaux.

CONCLUSION.

L'Entre-Deux-Mers géographique a donc une évolution séculaire relativement originale dans l'ensemble gi-

rondin. A peine mentionné comme producteur de vin — et surtout de vin de qualité — jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il a réussi à devenir la principale zone viticole du Bordelais à défaut d'être la plus connue.

Certes le pays d'Entre-Garonne et Dordogne n'a pas — et de loin — rattrapé le retard de renommée qu'il a accumulé pendant des siècles ou des décennies vis-à-vis du Médoc, des Graves ou du Sauternais, du Libournais ; car on ne crée pas une tradition de qualité prestigieuse en quelques années. De plus les aspects de monoculture viticole sont relativement récents d'autant que les crises de mévente des vins avaient poussé des vigneron à reconverter leurs parcelles de vignoble, au moins en partie, en céréales, en prairies, voire en arbres fruitiers.

Pourtant ce vaste plateau paraît aujourd'hui en passe de valoriser ses atouts. Le découpage en zones d'appellation a maintenant cinquante ans et chaque région a pu livrer un

produit typique et le populariser : les Premières Côtes de Bordeaux livrent de bons rouges dans leur partie nord, et d'excellents moelleux ou liquoreux au sud (Cadillac) alors que « Entre-Deux-Mers » est devenu synonyme de blancs secs de qualité !... Mieux encore le plateau dispose de très nombreux espaces que l'on peut encore planter en vignes d'autant qu'il y a là des terroirs très variés où l'on peut produire d'excellents « Bordeaux supérieurs » rouges ou blancs. Point ici de situation comme celle de Pomerol, Saint-Emilion ou Barsac-Sauternes où la totalité (ou peu s'en faut) des terroirs aptes à produire un vin type est déjà couverte de vignes ! En un mot l'Entre-Deux-Mers paraît être aujourd'hui l'une des rares régions du Bordelais susceptible de porter de nouveaux vignobles pour répondre aux pertes dues en partie à l'urbanisation : et par là même il est porteur d'espoir viticole à condition que l'on garde toujours à l'esprit la notion de qualité et son amélioration constante.

NOTES

1. Les premiers cadastres donnent une image parfaite des modes d'utilisation du sol. Mais outre le fait que leur dépouillement intégral serait très long (212 communes) il présenterait l'inconvénient d'être peut-être incomplet et un peu hétérogène, l'élaboration de ces documents s'étant échelonnée sur plusieurs décennies. Aussi avons-nous préféré pour une approche chiffrée globale utiliser les données de l'enquête cantonale de 1852. (Arch. Dép. Gironde, 6 M 1410).

2. Le rôle du repeuplement par les « gachas » au XV^e siècle n'a pas peu contribué à ce maintien de l'habitat dispersé. Sur ce sujet on consultera BOUTRUCHE (R.) : « Les courants de peuplement dans l'Entre-Deux-Mers ». An. Hist. Eco.-Soc., 1935, pp. 13-37 et 124-154.

3. MOQUET (A.M.), « Tableau analytique et synoptique des prix des vins rouges et blancs et spiritueux de Gironde depuis 1808 jusqu'en avril 1850 ».

4. JOUANNET (F.), « Statistique du département de la Gironde », tome 2, le partie, p. 229. Il date même l'extension des joalles en Entre-Deux-Mers des années 1790 à 1793 et la considère comme « une heureuse innovation ». « L'air circule ainsi plus librement, les pieds profitent des travaux et des fumiers... et un hectare de joalles rend beaucoup plus qu'il ne rendait quand il était en plein ». Il reconnaît cependant que « les produits n'ont pas pour cela acquis la perfection ».

5. A. D. Gde 7 M 133. Pour l'année 1847-1848.

6. A. D. Gde. Enquête cantonale 1852.

7. FERET (E.), « Statistique de la Gironde », t. II, p. 811.

8. CAZENAVE (H.), « Manuel pratique de la vigne ». Bordeaux, Féret, 1879 (224 p.). 2^e édit. 1884 (304 p.).

9. FERET (E.), « Statistique de la Gironde », tome II, 1874.

10. FERET (E.), éd. 1893, p. 97, récolte par cantons pour 1872.

11. FERET (E.), op. cit. pp. 623 et 859 à 874 (canton de Targon).

12. ROUDIE (Ph.), « La disparition de la vigne dans la presqu'île d'Ambès : l'exemple de Saint-Louis-de-Montferrand » in « Vignobles et vins d'Aquitaine ». Acte du XX^e Congrès de la Fédér. Hist. de la Gironde, Bordeaux, 1970, pp. 337-352.

13. « La reconstitution des vignobles dans le canton de Cadillac ». Comice agricole et viticole du canton de Cadillac. Rapports sur les travaux de 1884 à 1900. Bordeaux, Gounouilhou, 1900, 96 p.